



**SAINT-DONAT**  
SUR L'HERBASSE

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 octobre 2017**

**PRESENTS :** BAILLET Alexandre, BARRET Pierre, BOISSY Pierre, CHALEMBEL Jean Marie, CHALEON Aimé, CHANAS Ghislaine, DEGROOTE Jacqueline, FOULHOUX Jocelyne, FOUREL Claude, GUILLIAUMET Isabelle, JOUVIN Christine, LORIOT Fabrice (à partir de 19h25), MONTALIBET Cassilda, MOULIN Cathy, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROUSSEL Gérard, VIGOUROUX Pascale, VOLOZAN-FERLAY Isabelle

**ABSENTS EXCUSES :** EDELIN Joëlle (pouvoir à Jocelyne FOULHOUX), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à Aimé CHALEON), POULENARD Gabrielle (pouvoir à Cassilda MONTALIBET), REVELLO Denis (pouvoir à Anick MURAT), VIETTI Isabelle (pouvoir à Isabelle VOLOZAN-FERLAY),

**ABSENTS :** BILLON Florian, CANET Gérard, VEYRAT René

Date de la convocation 18 octobre 2017

### ➤ **Compte rendu de la séance précédente :**

**Adopté à l'unanimité (des présents).**

#### **Ordre du jour**

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour prévu :

- demande de subvention pour le projet Chabran – canal des Usines
- avenant 4 à la convention ACFI avec le Centre de Gestion
- demande de subvention Mission Centenaire 14-18 pour la réfection du Monument aux Morts

A l'unanimité, le Conseil autorise l'ajout de ces points.

**Adopté à l'unanimité**

<b>Finances – admission de produits en non-valeur (2017 – 081)</b>
--

Madame la Trésorière municipale a transmis en mairie plusieurs documents relatifs à des produits communaux pour lesquels un recouvrement n'a pu aboutir.

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur en tant que produits irrécouvrables les sommes suivantes :

- pour le budget principal un total de 1 535.50 €,
- pour le budget annexe de l'assainissement, un total de 4 393.63 €,

**FINANCES – Décision Modificative n°2 budget principal  
(2017 – 082)**

Il convient que le Conseil Municipal adopte une Décision Modificative n°2 au Budget Principal de la commune, dite DM2-2017.

D'une part, il convient d'alimenter le chapitre 20, ligne 205, en crédits nécessaires pour pouvoir payer les licences informatiques dans le cadre du changement de serveur 2017. En effet, ces dépenses d'investissement s'imputent au chapitre 20 car ce sont des immobilisations incorporelles.

D'autre part, il convient de faire des inscriptions techniques concernant l'opération de cession de la maison Bourgeois.

Cette proposition de Décision Modificative n°1 s'équilibre donc :

- En section de fonctionnement à hauteur de + 68 000.00 €
- En section d'investissement à hauteur de 0.00 €

**Finances – autorisation d'écriture comptable sur un emprunt soldé  
(2017 – 083)**

La trésorerie municipale de Romans nous a informé d'une écriture résiduelle dans ses comptes, concernant un emprunt aujourd'hui soldé, pour un montant de 556.24 €.

Cette écriture semble provenir d'une mauvaise prise en charge d'un mandat, avant 2010, au moment de la migration du trésor public vers l'outil Helios (répartition capital / intérêt sur une mensualité).

Afin d'apurer ce résiduel, le Conseil Municipal autorise la trésorerie municipale à débiter le compte 1641 et créditer le compte 1068, de la somme de 556.24 €.

Cette autorisation n'entraîne pas d'écriture budgétaire côté commune.

**Ressources Humaines – ajustement du régime indemnitaire RIFSEEP  
(2017 – 084)**

Lors de sa séance du 27 juin 2017, le Conseil Municipal adoptait le nouveau régime indemnitaire selon l'architecture « RIFSEEP », qui repose pour mémoire sur deux enveloppes :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, l'IFSE, indemnité principale et obligatoire, qui valorise l'exercice des fonctions,
- Le Complément Indemnitaire Annuel, le CIA, indemnité facultative, qui valorise l'engagement professionnel et la manière de servir.

Parmi les dispositions spécifiques à notre collectivité, a été votée une enveloppe de convergence, destinée à réduire progressivement les distorsions de régime indemnitaire (enveloppe IFSE) entre agents faisant partie d'un même niveau de fonction.

Cette enveloppe avait vocation à se réduire à due concurrence de chaque augmentation de rémunération globale de l'agent, induite par son déroulement de carrière (grades, indices, etc).

C'est sur ce point précis que M. le Préfet de la Drôme au titre de son contrôle de légalité, demande à la commune de modifier la délibération :

Le Conseil Municipal rapporte la délibération du 27 juin 2017 et en adopte une autre dans laquelle le dispositif de convergence reste totalement indépendant du déroulé de carrière et n'en utilise pas les éléments.

**Comité de Jumelage – modification du représentant de la commune  
(2017 – 085)**

Par sa délibération n°2014-077 du 15 avril 2014, le Conseil Municipal désignait ses représentants auprès du Comité de Jumelage comme suit :

- Mme Pascale VIGOUROUX
- Mme Joëlle EDELIN
- Mme Cassilda MONTALIBET
- M Jean-Marie CHALEMBEL (suppléant)

Le Conseil Municipal modifie les représentants de la manière suivante :

- M Jean-Marie CHALEMBEL
- Mme Pascale VIGOUROUX
- Mme Annik MURAT
- Mme Cassilda MONTALIBET (suppléante)

**Commissions Municipales – modification de composition de deux commissions  
(2017 – 086)**

Par sa délibération n°2014-067 du 15 avril 2014, le Conseil Municipal désignait les membres de la commission « Finances – personnel communal » comme suit :

**Liste A CHALEON**

- M Jean-Marie CHALEMBEL
- M Pierre BARRET
- M Claude FOUREL
- Mme Marie-Pierre MANLHIOT

**Liste I VIETTI**

- M Gérard ROUSSEL
- Mme Isabelle VIETTI

**Liste A BAILLET**

- M Alexandre BAILLET

Le Conseil Municipal modifie la composition de la commission de la manière suivante :

**Liste A CHALEON**

- M Jean-Marie CHALEMBEL
- M Pierre BARRET
- M Claude FOUREL
- Mme Annik MURAT

**Liste I VIETTI**

- M Gérard ROUSSEL
- Mme Isabelle VIETTI

**Liste A BAILLET**

- M Alexandre BAILLET

Par ailleurs, par sa délibération n°2014-068 du 15 avril 2014, le Conseil Municipal désignait les membres titulaires de la commission « Affaires scolaires – Enfance Jeunesse » comme suit :

<b>Liste A CHALEON</b>	<b>Liste I VIETTI</b>	<b>Liste A BAILLET</b>
- Mme Christine JOUVIN	- Mme I. VOLOZAN-FERLAY	- aucun représentant
- Mme Joëlle EDELINE	- Mme Isabelle VIETTI	
- Mme Pascale VIGOUROUX		
- M Claude FOUREL		

Le Conseil Municipal modifie la composition de la commission de la manière suivante :

<b>Liste A CHALEON</b>	<b>Liste I VIETTI</b>	<b>Liste A BAILLET</b>
- Mme Christine JOUVIN	- Mme I. VOLOZAN-FERLAY	- Mme Isabelle GUILLAUMET
- Mme Joëlle EDELINE	- Mme Isabelle VIETTI	
- Mme Pascale VIGOUROUX		
- M Claude FOUREL		

**Service Public de Distribution de l'Eau Potable – rapport annuel 2016  
(2017 – 087)**

M. le Président du Syndicat des Eaux de la Veauce a transmis à la commune le 4 octobre dernier, le rapport annuel sur la qualité du service de l'Eau Potable pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport.

**Accueil de réfugié – reversement d'une subvention à l'association CICAR-PH  
(2017 – 088)**

Les services de l'Etat (Direction Départementale de la cohésion sociale) ont mis en œuvre en 2016 un accompagnement financier à l'hébergement de réfugiés, dans le cadre du programme européen de relocalisation.

Sur le territoire de l'Herbasse, le Diaconat Protestant a porté les dossiers, et l'un d'entre eux a pu être logé rue Bayard, dans un logement propriété de l'association Habitat et Humanisme Drôme Ardèche.

Par convention tripartite, Habitat et Humanisme a attribué le logement au Diaconat, qui a chargé l'association CICAR-Pays de l'Herbasse, d'organiser concrètement l'accueil, le soutien et l'accompagnement dudit réfugié Érythréen.

L'accompagnement financier des services de l'Etat, d'un montant de 1 000 € par réfugié, ne s'effectue toutefois qu'au bénéfice des communes, et c'est donc Saint-Donat qui a perçu cette subvention.

Le Conseil Municipal décide de reverser cette subvention à l'association locale CICAR Pays de l'Herbasse.

**Syndicat des Eaux de la Veune – avis sur l’adhésion de la commune de  
PONSAS  
(2017 – 089)**

Par courrier en date du 13 septembre 2017, le syndicat des Eaux de la Veune nous informe que la commune de PONSAS (243 habitants) a demandé par délibération son rattachement au syndicat, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le service de distribution de l’eau potable du village de Ponsas est aujourd’hui géré par un délégataire, jusqu’en 2023.

Aussi, pendant la durée restante de la concession, comme pour les autres communes en ce cas, le Syndicat des Eaux de la Veune se limitera à la gestion du contrat en cours. A l’issue, les élus du Comité Syndical devront se prononcer sur la reconduction d’une délégation ou la reprise en direct du service.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur cette extension du périmètre du Syndicat des eaux de la Veune.

**Environnement – programme de travaux Chabran – Canal des Usines  
Demande de subvention Fédération Départementale de Pêche et GRP  
(2017 – 090)**

Pour rappel, lors de ses séances du 18 février et du 10 juillet 2014, le Conseil Municipal approuvait le projet de réhabilitation de la prise d’eau du canal des Usines et de la réfection du seuil et de la passe à poissons sur l’Herbasse à Chabran.

Le montant global des travaux est estimé à hauteur de 370 000 € HT, dont :

210 000 € HT pour ce qui concerne la prise d’eau, le seuil et la passe,

68 000 € HT pour ce qui concerne la sécurisation du canal,

92 000 € HT pour ce qui concerne la réalisation d’un cheminement doux

Depuis cette date, le dossier a poursuivi son cheminement sur le plan administratif : enquête publique, déclaration d’intérêt général, autorisation au titre de la Loi sur l’Eau, CODERST (Comité Départemental de l’Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

Plusieurs cofinancements sont en cours auprès de la Région, de l’Agence de l’Eau, et de l’Europe (programme LEADER). Il s’avère que sur les postes concernant la continuité écologique du cours d’eau et son tributaire (le canal), la commune peut aussi solliciter la Fédération Départementale de Pêche, ainsi que l’AAPPMA locale.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la Fédération Départementale et l’AAPPMA Gaule Romane Péageoise, les dossiers de demande de subvention.

**Ressources Humaines – avenant n°4 à la convention ACFI  
avec le Centre de Gestion  
(2017 – 091)**

Lors de sa séance du 18 novembre 2008, le Conseil Municipal approuvait la convention initiale passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme, permettant à ce dernier de mettre à disposition de la commune un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI).

Cet ingénieur prévention intervient notamment pour :

- Vérifier le bon respect des règles relatives à l'hygiène et la sécurité des postes de travail des agents,
- Proposer des mesures tendant à améliorer ces conditions de travail et à réduire les facteurs de risques professionnels,
- Participer à diverses instances paritaires : comité technique paritaire, comité hygiène sécurité,

Depuis 2008, 3 avenants à ladite convention ont été signés, afin de prolonger ou d'étendre la mission de l'ACFI.

Aujourd'hui, quelques services municipaux n'ont pas encore pu bénéficier de la partie étude et diagnostic de la mission, et le Conseil Municipal approuve l'avenant n°4, correspondant à ½ journée, au coût forfaitaire de 294 €, permettant de mener à bien la mission.

**Affaires Patriotiques – réfection du Monument aux Morts  
Demande de subvention Mission Centenaire 14-18  
(2017 – 092)**

Dans le cadre de la Mission Centenaire portée par le Ministère de la Défense, les travaux de réhabilitation sur les Monuments commémoratifs du type de notre Monument aux Morts, peuvent bénéficier d'un cofinancement.

L'opération consisterait à nettoyer les 4 faces du monument, ainsi que de porter 3 noms supplémentaires en qualité de morts pour la France.

La subvention de l'Etat peut s'élever à 20% du montant HT des travaux, plafonnée à 1 600 €.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la Mission Centenaire 14-18, le dossier de demande de subvention.

Séance levée à 20h00.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse  
Aimé CHALEON**